



No de résolution
ou annotation

**Province de Québec
MRC de Bonaventure
Municipalité du Canton de Saint-Godefroi**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de
la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi, tenue le 15 juin
2026, à 17h30, au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au
109C, Route 132, Saint-Godefroi;**

Sont présents(es) : Siège n° 1 - Johanne Horth, conseillère
Siège n° 2 - Georges Chapados, conseiller
Siège n° 3 - Denis Larocque, conseiller
Siège n° 4 - Marie-Josée Isabelle, conseillère
Siège n° 5 - Sylvain Badran, conseiller
Siège n° 6 - Nancy Huard, conseillère

Tous conseillers et tous présents sous la présidence du maire,
M. Genade Grenier.

Assiste également à la séance : Lumina Horth, directrice générale et
greffière-trésorière.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le
greffier-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la
séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les
membres présents du conseil confirment avoir reçu la signification de l'avis
tel que requis par la loi.

2026-152

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marie-Josée Isabelle et résolu à l'unanimité des
conseillers présents que l'ordre du jour suivant soit adopté, tel que lu :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion – 1^{er} Projet de Règlement numéro 297-2026 modifiant
le Règlement numéro 202-2011 «Règlement de zonage» de la
Municipalité de Saint-Godefroi
4. 1^{er} Projet de Règlement numéro 297-2026 modifiant le Règlement
numéro 202-2011 «Règlement de zonage» de la Municipalité de Saint-
Godefroi
5. Proposition de la MRC de Bonaventure pour un service partagé d'un
inspecteur en bâtiment
6. Demande de permis de gestion spécifique aux castors et capture des
castors (*permis valide du 15 juin au 30 juillet 2026*)
7. Période de questions
8. Clôture et levée de la séance



No de résolution
ou annotation

2026-153 AVIS DE MOTION – 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 297-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 202-2011 «RÈGLEMENT DE ZONAGE» DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GODEFROI

Johanne Horth, conseillère, par la présente, donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi, le Règlement numéro 297-2026 modifiant le Règlement numéro 202-2011 «Règlement de zonage» de la Municipalité de Saint-Godefroi sera adopté.

Ce Règlement a pour objet et conséquence de modifier les zones 1-F et 7-C du plan de zonage.

De plus, en vertu des dispositions de l'article 114 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la Municipalité de Saint-Godefroi informe la population que le présent avis de motion, visant à modifier le Règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Godefroi, fait en sorte qu'aucun plan, permis ou certificat ne peuvent être émis ou approuvés pour l'exécution de travaux ou autres qui, advenant l'adoption du règlement de modification, seront prohibés dans une des zones concernées.

Une dispense de lecture est demandée étant donné qu'une copie de ce Projet de Règlement est remise à chaque membre du Conseil.

2026-154 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 297-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 202-2011 «RÈGLEMENT DE ZONAGE» DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GODEFROI

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité de Saint-Godefroi peut modifier le contenu de son Règlement de zonage afin de l'adapter aux besoins exprimés par la communauté locale et jugés pertinent par les membres du Conseil municipal;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 15 juin 2026;

ATTENDU QU'un 1^{er} projet de Règlement a été déposé lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 15 juin 2026 et que des copies ont été mises à la disposition du public;

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 3 juillet 2026 à compter de 18h00 à la salle Eugène Anglehart, au 109C, Route 132, Saint-Godefroi.

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE Denis Larocque
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le 1^{er} Projet Règlement numéro 297-2026 modifiant le Règlement numéro 202-2011 «Règlement de zonage» de la Municipalité de Saint-Godefroi soit adopté.



No de résolution
ou annotation

2026-155

PROPOSITION DE LA MRC DE BONAVENTURE POUR UN SERVICE PARTAGÉ D'UN INSPECTEUR EN BÂTIMENT

ATTENDU QUE la MRC de Bonaventure a soumis une proposition visant à offrir un service partagé d'inspecteur en bâtiment pour desservir les municipalités locales intéressées;

ATTENDU QUE ce partage de ressources permet d'optimiser les coûts, d'assurer une stabilité du service et de bénéficier d'une expertise technique accrue;

ATTENDU QUE la Municipalité a un besoin de deux (2) à quatre (4) heures par semaine d'un inspecteur en bâtiment;

ATTENDU QUE le coût de ce service est jugé juste et raisonnable et qu'il respecte les capacités budgétaires de la municipalité;

Le vote est demandé par la conseillère Johanne Horth.

Résultats du vote :

Pour : Quatre (4) votes;

Contre : Deux (2) votes.

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Georges Chapados

IL EST RÉSOLU à la majorité des conseillers présents

QUE la municipalité accepte la proposition de la MRC de Bonaventure concernant la mise en place d'un service partagé d'inspecteur en bâtiment;

QUE la municipalité adhère au service partagé d'un inspecteur en bâtiment à raison de deux (2) à quatre (4) heures par semaine avec la MRC de Bonaventure.

D'AUTORISER le maire ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi l'entente de service à intervenir avec la MRC de Bonaventure, ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

2026-156

DEMANDE DE PERMIS DE GESTION SPÉCIFIQUE AUX CASTORS ET CAPTURE DES CASTORS (permis valide du 15 juin au 31 juillet 2026)

ATTENDU QU'une demande de permis de gestion spécifique soit nécessaire afin de capturer les castors dans la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Johanne Horth

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité fasse une demande permis de gestion spécifique aux castors (*permis valide du 15 juin au 31 juillet 2026*) et mandate M. Ghislain Larocque pour la capture des castors de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi et autorise le paiement à M. Ghislain Larocque pour la capture des castors comme suit :

Capture de castors :
100,00 \$ chacun



No de résolution
ou annotation

PERIODE DE QUESTIONS

Personne n'est dans l'assistance à la période de questions.

2026-157 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION DE Marie-Josée Isabelle

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE cette séance extraordinaire soit levée à 18h02.

« Je, Genade Grenier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* ».


Genade Grenier
Maire


Lumina Horth
Directrice générale et greffière-trésorière